



Paris, le

– 1 AOUT 2016

**CABINET
DE LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE**

LE DIRECTEUR DU CABINET

Madame la Secrétaire nationale,

Votre courrier du 21 avril 2016 a retenu toute l'attention de Monsieur Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la Justice, qui m'a chargé de vous répondre. Dans le prolongement de la réponse qui a pu vous être faite par sa prédécesseure, il apparaît indispensable à Monsieur le ministre que l'accomplissement de leur mission par les personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) puisse se concilier avec le respect de la loi et des décisions de justice.

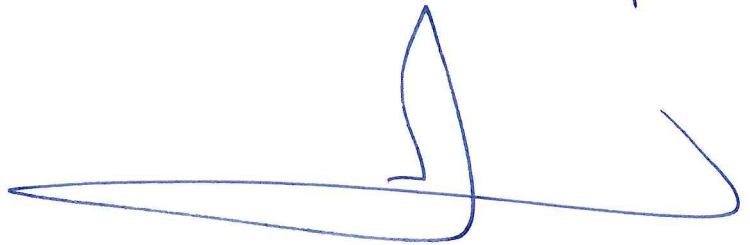
De ce fait, si les locaux des SPIP – et les personnes s'y trouvant - ne sauraient bénéficier par principe d'une immunité absolue, les interpellations que les officiers de police judiciaire sont chargés d'effectuer aux abords de ceux-ci doivent naturellement être entourées de certaines précautions destinées à ne compromettre ni la sécurité des agents et des usagers des SPIP, ni la relation établie par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation avec les personnes placées sous main de justice.

Au-delà des rappels que les services de la Chancellerie ne manquent pas d'effectuer en conformité avec les éléments déjà communiqués de longue date, la conciliation de ces objectifs pourrait s'inscrire opportunément dans le cadre d'une concertation entre les acteurs locaux. Une telle concertation doit s'accompagner d'un rappel des rôles et prérogatives de chacun et de la définition de règles et pratiques à observer pour que chaque acteur puisse exercer ses attributions de la manière la plus efficace qui soit, sans entraver le bon fonctionnement des autres intervenants. A cet égard, il serait loisible aux directeurs des SPIP d'initier une telle concertation en suggérant aux procureurs de la République que la problématique soit inscrite à l'ordre du jour des commissions de l'exécution des peines, qui se réunissent régulièrement au sein de chaque juridiction.

Madame Delphine COLIN
Secrétaire Nationale du collectif CGT
Insertion probation
UGFF-CGT
263, rue de Paris - case 542
93514 MONTREUIL CEDEX

Je puis enfin vous assurer que Monsieur Jean-Jacques URVOAS, garde des sceaux, ministre de la justice est particulièrement sensible et attentif aux conditions d'exercice et notamment de sécurité ainsi que de sérénité dans lesquelles les agents des SPIP doivent remplir la mission difficile de suivi des personnes placées sous-main de justice, qui leur est confiée par la loi.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire nationale, à l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Thomas ANDRIEU